PRIX
SYNDICAT FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE DE CINÉMA
ET DES FILMS DE TÉLÉVISION

Règlement général des Prix SFCC de la Critique

Avril 2026

Les PRIX SFCC de la Critique sont remis chaque année par des jurys composés de critiques membres du Syndicat Français de la Critique de Cinéma et de Télévision élus par son Conseil d'administration.

Toute participation à un prix est soumise et conditionnée au respect du présent règlement.

Les trois nommés dans chaque catégorie sont annoncés sur les réseaux sociaux du SFCC à partir du 10 janvier.

Les lauréats sont révélés lors de la cérémonie des Prix SFCC de la Critique, qui se tient au mois de février.

Pour des raisons de capacité d'accueil, seuls les lauréats assistent à la cérémonie. Les nommés de chaque catégorie sont accueillis dans la limite des places disponibles.

Prix des Premiers Films Français et Étranger

Le Prix du Meilleur Premier Long Métrage Français est décerné depuis 2000 tandis que celui du Meilleur Premier Long Métrage Étranger est décerné depuis 2014.

Les membres du jury visionnent de nombreux films sortis en salles et se tiennent informés des nouvelles sorties. Il est possible de soumettre une œuvre à la condition de remplir les critères d'éligibilité fixés ci-après. Auquel cas le jury sera destinataire d'un lien de visionnage à l'adresse suivante :
marion@syndicatdelacritique.com copie à administration@syndicatdelacritique.com

Conditions d'éligibilité et modalités de participation :

1- Le film doit constituer le premier long métrage de son réalisateur ou de sa réalisatrice (salles et ou réalisation de télévision).
2- Le film doit avoir fait l'objet d'une sortie nationale en salles entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.
3- Tous les premiers films en sortie nationale, français comme étrangers, sont éligibles au prix. En l'absence de demande expresse de retrait formulée par la production, le cinéaste ou le distributeur, le film est réputé concourant pour le prix. Toute rétractation est irrecevable, sauf circonstance exceptionnelle dûment justifiée ou pour un motif qui contrevient aux principes de la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma.
4- La.e cinéaste et son équipe, la production, la distribution et leurs équipes sont tenus de respecter la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma. Ils sont réputés en avoir pris connaissance. Le document est en libre accès à l'adresse suivante : https://www.syndicatdelacritique.com/charte-deontologique-ethique-et-inclusion

PRIX
SYNDICAT FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE DE CINÉMA
ET DES FILMS DE TÉLÉVISION

5- Pour toute soumission d'une œuvre à sa demande, l'ayant droit est tenu de compléter un formulaire d'inscription disponible à cet effet sur demande.

Date limite de candidature : 5 décembre de l'année en cours

Prix du Film Singulier Francophone

Créé en 2008, ce prix récompense un film en langue française dont l'écriture cinématographique se distingue par une démarche singulière, formelle ou narrative, reconnue comme telle par les critiques.

Les membres du jury visionnent de nombreux films sortis en salles et se tiennent informés des nouvelles sorties.
Il est possible de soumettre une œuvre à la condition de remplir les critères d'éligibilité fixés ci-après. Auquel cas le jury sera destinataire d'un lien de visionnage à l'adresse suivante :
marion@syndicatdelacritique.com copie à administration@syndicatdelacritique.com

Conditions d'éligibilité et modalités de participation :

1- Il doit s'agir d'un long-métrage en langue française.
2- Le film doit avoir fait l'objet d'une sortie nationale en salles entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.
3- Tous les films en sortie nationale sont éligibles au prix. En l'absence de demande expresse de retrait formulée par la production, le cinéaste ou le distributeur, le film est réputé concurrent. Toute rétractation est irrecevable, sauf circonstance exceptionnelle dûment justifiée ou pour un motif qui contrevient aux principes de la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma.
4- La.e cinéaste et son équipe, la production, la distribution et leurs équipes s'engagent à respecter la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma dont ils sont réputés en avoir pris connaissance. Le document est en libre accès à l'adresse suivante : https://www.syndicatdelacritique.com/charte-deontologique-ethique-et-inclusion
5- Pour toute soumission d'une œuvre à sa demande, l'ayant droit est tenu de compléter un formulaire d'inscription disponible à cet effet sur demande.

Date limite de candidature : 5 décembre de l'année en cours

PRIX
SYNDICAT FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE DE CINÉMA
ET DES FILMS DE TÉLÉVISION

Prix du Meilleur Film de Court Métrage Français

Ce prix, créé en 1973, vise à récompenser un court-métrage français de l'année en cours.

Les membres du jury visionnent des courts-métrages sélectionnés dans les festivals, diffusés sur les chaînes partenaires. Ils se tiennent constamment informés des nouvelles sorties.

Il est possible de soumettre un court-métrage à la condition de remplir les critères d'éligibilité fixés ci-après. Le jury sera destinataire d'un lien de visionnage à l'adresse suivante : marion@syndicatdelacritique.com copie à administration@syndicatdelacritique.com

Conditions d'éligibilité et modalités de participation :

1- Le court-métrage doit être une production majoritairement française. Aucune obligation n'est imposée quant à la langue du film et sa durée ne doit pas dépasser 59 minutes.
2- Sa première diffusion mondiale, en festival ou sur une chaîne de télévision, doit avoir eu lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.
3- Les films de fin d'études et productions scolaires ne sont pas éligibles.
4- Pour soumettre un film à sa demande, l'ayant droit est tenu de compléter le formulaire d'inscription prévu à cet effet.
5- La.e cinéaste et son équipe, la production, la distribution et leurs équipes s'engagent à respecter la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma dont ils sont réputés en avoir pris connaissance. Le document est en libre accès à l'adresse suivante : https://www.syndicatdelacritique.com/charte-deontologique-ethique-et-inclusion
6- L'ensemble des courts-métrages français en sortie nationale concourent de plein droit pour ce prix. En l'absence de demande expresse de retrait formulée par la production, le cinéaste ou le distributeur, le film est réputé concurrent. Toute rétractation est irrecevable, sauf circonstance exceptionnelle dûment justifiée ou motivée par le non-respect des principes de la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma.

Date limite de candidature : 5 décembre de l'année en cours

PRIX
SYNDICAT FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE DE CINÉMA
ET DES FILMS DE TÉLÉVISION

Prix de la Meilleure Série et du Meilleur film de Télévision

Ces prix sont décernés depuis 2005 et ont pour but de mettre en lumière le travail des producteurs et des diffuseurs concernant les œuvres télévisuelles.

Les membres du jury visionnent un grand nombre d'œuvres diffusées et se tiennent informés des diffusions télévisuelles.

Les diffuseurs peuvent candidater aux prix à condition que l'œuvre proposée satisfasse aux conditions d'éligibilités énoncées ci-dessous. Ils mettront à disposition du jury un lien de visionnage envoyé à l'adresse suivante :
marion@syndicatdelacritique.com copie à administration@syndicatdelacritique.com

Conditions d'éligibilité et modalités de participation :

1- Le programme doit être une production majoritairement française, sans exigence relative à la langue.
2- Sa première diffusion doit avoir eu lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours, sur une chaîne de télévision.
3- L'ensemble des programmes diffusés en libre accès sur les chaînes de télévision concourent de plein droit. En l'absence de demande expresse de retrait formulée par la production, le réalisateur ou la réalisatrice, ou le distributeur, le programme est réputé concurrent. Toute rétractation est irrecevable, sauf circonstance exceptionnelle dûment justifiée ou motif contraire aux principes de la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma.
4- La.e cinéaste et son équipe, la production, la distribution et leurs équipes s'engagent à respecter la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma. Ils sont réputés en avoir pris connaissance. Le document est en libre accès à l'adresse suivante : https://www.syndicatdelacritique.com/charte-deontologique-ethique-et-inclusion
5- Pour toute soumission d'une œuvre au prix, à sa demande, l'ayant droit est tenu de compléter le formulaire d'inscription prévu à cet effet sur demande.

Date limite de candidature : 5 décembre de l'année en cours

PRIX
SYNDICAT FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE DE CINÉMA
ET DES FILMS DE TÉLÉVISION

Prix DVD et Blu-Ray

Créés en 2005, ces prix récompensent l'excellence du travail éditorial dans le domaine de l'édition vidéo physique, selon quatre catégories :

Meilleur DVD/Blu-ray récent : il distingue la meilleure édition d'un film de production récente.

Meilleur DVD/Blu-ray patrimoine : il récompense la meilleure édition d'une œuvre classique.

Meilleur Coffret et Collection DVD/Blu-ray : il salue la qualité d'un ensemble éditorial.

Prix Curiosité : il est décerné à un éditeur pour la publication d'un film rare, inédit ou méconnu. Il met en lumière les qualités formelles, esthétiques ou historiques d'une œuvre, valorisée par un travail éditorial exigeant.

Les membres du jury veillent à visionner un grand nombre de dvd.br pour les supports auxquels ils collaborent, et se tiennent constamment informés des actualités de sorties.

A la condition qu'il remplisse les critères d'éligibilité, tout éditeur qui souhaiterait qu'un titre de son catalogue candidate au prix, peut fournir au jury un lien de visionnage à l'adresse suivante : marion@syndicatdelacritique.com copie à administration@syndicatdelacritique.com.

Conditions d'éligibilité et modalités de participation :

1- Ces prix s'adressent aux maisons d'édition et aux distributeurs français. Seules les éditions françaises sont éligibles.
2- Est recevable toute édition dont la première parution en France est intervenue entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.
3- Toute édition accompagnée par un membre du jury est automatiquement exclue de la sélection.
4- Pour soumettre une édition au prix, à sa demande, l'ayant droit est tenu de compléter le formulaire d'inscription en indiquant la catégorie visée : DVD/Blu-ray Récent, DVD/Blu-ray Patrimoine, Prix Curiosité, ou Coffret et Collection. **Sept exemplaires physiques sont à faire parvenir au Syndicat Français de la Critique de Cinéma, sis 17, rue des Jeûneurs 75002 PARIS, à l'attention de Marion Dubois-Daras. Ces exemplaires sont à destination des membres du jury et des archives du Syndicat.**
5- L'éditeur et ses équipes s'engagent à respecter la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma. Ils sont réputés en avoir pris connaissance à l'adresse suivante : https://www.syndicatdelacritique.com/charte-deontologique-ethique-et-inclusion
6- Toute édition soumise à la sélection ou acceptée par l'éditeur engage sa participation de manière ferme. Aucune rétractation ne sera acceptée, à l'exception de tout cas de force

majeure ou de situation en contradiction manifeste avec les principes édictés par la charte déontologique du SFCC.

7- Pour toute soumission d'une œuvre au prix, à sa demande, l'ayant droit est tenu de compléter le formulaire d'inscription prévu à cet effet sur demande.

Date limite de candidature : 5 décembre de l'année en cours

PRIX
SYNDICAT FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE DE CINÉMA
ET DES FILMS DE TÉLÉVISION

Prix littéraire des Meilleurs Ouvrages sur le Cinéma

Créés en 1978, ces prix distinguent chaque année les publications françaises et étrangères les plus remarquables consacrées au cinéma. Il comprend trois catégories : Meilleur album français sur le cinéma ; Meilleur ouvrage français sur le cinéma ; Meilleur ouvrage étranger sur le cinéma, récompensant une publication en langue étrangère traduite pour la première fois en langue française, parue en France au cours de l'année.

Les membres du jury veillent à lire un grand nombre d'ouvrages pour leurs divers supports et se tiennent constamment informés des actualités de sorties.

Tout éditeur remplissant les conditions d'éligibilité peut soumettre au jury un ouvrage de son choix. Il peut en faire la demande au Syndicat Français de la Critique de Cinéma et envoyer tout lien ou document de lecture à l'adresse suivante :
marion@syndicatdelacritique.com copie à administration@syndicatdelacritique.com

Conditions d'éligibilité et modalités de participation :

1- Ces prix s'adressent aux maisons d'édition françaises.
2- Est éligible toute première édition française parue entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.
3- Aucun ouvrage dont un membre du jury est l'auteur ne peut être proposé au prix.
4- Si un membre du jury est en contrat d'écriture avec un éditeur, il doit le préciser aux autres membres afin d'éviter tout conflit d'intérêt.
5- Sont recevables les ouvrages sur le cinéma relevant d'un point de vue d'auteur affiché, avec une attention particulière portée à la qualité et à l'exigence du traitement critique. Les biographies sont acceptées. Ne sont pas éligibles les romans, ni les ouvrages collectifs réunissant plus de deux auteurs.
6- Les candidatures sont ouvertes aux trois catégories suivantes : Meilleur ouvrage français sur le cinéma ; Meilleur ouvrage étranger sur le cinéma (traduction) ;Meilleur album français sur le cinéma. L'éditeur est invité à indiquer la catégorie visée lors de son inscription. Cependant les membres du jury se réservent toutefois le droit de repositionner un ouvrage dans la catégorie qu'ils estiment la plus adaptée.
7- Toute candidature implique de faire parvenir **sept exemplaires de l'ouvrage au syndicat Français de la Critique sis 17 rue des Jeûneurs 75002 PARIS à l'attention de Marion Dubois-Daras**, à destination des membres du jury et pour conservation dans les archives du Syndicat. Le format PDF est accepté à titre provisoire, uniquement si l'édition papier n'est pas encore disponible au moment du dépôt de la candidature. Un exemplaire papier devra néanmoins être transmis dans les meilleurs délais pour consultation par le jury.
8- Pour toute soumission d'une œuvre au prix, à sa demande, l'ayant droit est tenu de compléter le formulaire d'inscription prévu à cet effet sur demande.

PRIX
SYNDICAT FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE DE CINÉMA
ET DES FILMS DE TÉLÉVISION

9- Il est porté à la connaissance de l'ayant droit, de l'auteur et de l'éditeur la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma, qu'ils s'engagent à la respecter. Ils sont réputés adhérer aux principes de cette charte consultable en libre accès à l'adresse suivante : https://www.syndicatdelacritique.com/charte-deontologique-ethique-et-inclusion
10- La soumission d'un ouvrage vaut engagement de la part de l'éditeur. Aucune rétractation ne sera acceptée, à l'exception de cas de force majeure ou pour un motif ou une situation en contradiction manifeste avec la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de cinéma.

Date limite de candidature : 5 décembre de l'année en cours

Depuis 2022, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) s'associe au Syndicat Français de la Critique de Cinéma pour récompenser et soutenir le Meilleur Ouvrage Français sur le Cinéma/ Prix Michel-Ciment.

À ce titre, une dotation de 5 000 euros est attribuée : 3 000 euros sont remis à l'auteur ou l'autrice de l'ouvrage primé, et 2 000 euros sont alloués à l'éditeur afin de soutenir la promotion du prix décerné à l'ouvrage primé. Il s'engage de ce fait à éditer - un bandeau ou tout autre visuel adapté à la promotion du Prix.

PRIX
SYNDICAT FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE DE CINÉMA
ET DES FILMS DE TÉLÉVISION

Prix Plateformes Français et Étranger

Depuis 2023, le Syndicat Français de la Critique de Cinéma et des films de Télévision décerne des prix aux films et séries français et étrangers diffusés sur des plateformes de streaming. Ces œuvres n'ont pas bénéficié de sorties en salles.

Ce prix comprend deux catégories : Meilleure Série de plateformes et Meilleur Film de plateformes.

Les membres du jury veillent à visionner un grand nombre de séries et films de plateformes pour leurs divers supports et se tiennent informés des actualités.

Les diffuseurs ont la possibilité de soumettre une œuvre sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité énoncées ci-après. Ils s'engagent à fournir au jury un lien de visionnage à l'adresse suivante : marion@syndicatdelacritique.com copie à administration@syndicatdelacritique.com ou de donner un accès presse professionnel aux membres du jury

Conditions d'éligibilité et modalités de participation :

1- Sont éligibles les films et séries disponibles sur les plateformes accessibles en France, dont la première diffusion est intervenue entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours. Pour la catégorie séries, seule la première saison est prise en considération.
2- L'ensemble des films et séries répondant à ces critères concourent de plein droit pour le prix du Meilleur film de plateforme et le prix de la Meilleure série de plateforme. En l'absence de demande expresse de retrait formulée par la production, le cinéaste ou le distributeur, l'œuvre est réputée concurrente.
3- Toute rétractation est irrecevable, sauf en cas de force majeure ou situation ou motif contrevenant de façon manifeste aux principes légitimes de la charte déontologique du Syndicat Français de la Critique de Cinéma, portée à la connaissance de l'ayant droit et des diffuseurs qui sont réputés l'accepter et la respecter. La charte est consultable sur le site du SFCC.

Date limite de candidature : 5 décembre de l'année en cours

Contact : Marion Dubois-Darras
01 70 23 74 79
marion@syndicatdelacritique.com